

ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
2008	PCDR classique <del>PDR 2000-2006</del> <del>Phasing out objectif 1 2000-2006</del> <del>PwDR 2007-2013<sup>1</sup></del> <del>PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4</del>	Construction de Maison de village d'Oeudeghien	2.209,25€ TVAC	04.07.19

<b>Etat du patrimoine :</b>	
<b>Le bien est-il toujours propriété communale ?</b>	<b>Oui</b> <b>Non</b>
<b>Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous</b>	
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente	

<b>Le bien est-il loué ?</b>	<b>Oui</b> <b>Non</b>
<b>Si le patrimoine est loué<sup>2</sup> à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.</b>	
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)	Sans objet – constitution d'une asbl
<b>Recettes et charges</b>	
<b>Recettes générées par l'exploitation du patrimoine</b>	Type : location et charges locatives
	Type : activités propres
	Type : dépréciation subside communal 2023 et produits actifs circulants
	Montant annuel
	30.015,33€
	Montant annuel
	0€
	Montant annuel
	509,49€

<sup>1</sup> Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

<sup>2</sup> Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

<b>Charges liées à l'exploitation du patrimoine</b>	Type : charges financières (dettes, frais bancaires,)	Montant annuel	109,45€
	Type : eau, électricité, maintenance, redevance, assurances, etc	Montant annuel	25.807,26€
	Type	Montant annuel	
Bénéfices <sup>3</sup> = recettes moins charges		Montant annuel	4.608,11€
<b>Réaffectation des bénéfices</b>			

<b>Fonctionnement du projet et utilisation du bien<sup>4</sup></b>	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	

	<b>Type de programme</b>	<b>Intitulé du projet</b>	<b>Décompte final</b>

<sup>3</sup> En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

<sup>4</sup> A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

Année de la convention	(biffer les mentions inutiles)		Montant	Date approbation par la RW
2010	PCDR classique <del>PDR 2000-2006</del> <del>Phasing out objectif 1 2000-2006</del> <del>PwDR 2007-2013</del> <sup>5</sup> <del>PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4</del>	<b>Construction de la Maison de village d'Hacquegnies</b>	<b>561.884,70€</b>	<b>08.04.2022</b>

<b>Etat du patrimoine :</b>		
<b>Le bien est-il toujours propriété communale ?</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
<b>Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous</b>		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

<b>Le bien est-il loué ?</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
<b>Si le patrimoine est loué<sup>6</sup> à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.</b>		
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)	Sans objet- constitution d'une asbl « salle Malou »	
<b>Recettes et charges</b>		
<b>Recettes générées par l'exploitation du patrimoine</b>	Type : locations et cautions	Montant annuel
	Type	Montant annuel
	Type	Montant annuel
<b>Charges liées à l'exploitation du patrimoine</b>	Type : remboursement des cautions	Montant annuel
	Type : Energie	Montant annuel
	Type : Assurance et banque	Montant annuel
	Type : Achat divers	Montant annuel

<sup>5</sup> Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

<sup>6</sup> Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Bénéfices <sup>7</sup> = recettes moins charges	Montant annuel	4.939,50€
<b>Réaffectation des bénéfices</b>		

<b>Fonctionnement du projet et utilisation du bien<sup>8</sup></b>	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	

<sup>7</sup> En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

<sup>8</sup> A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

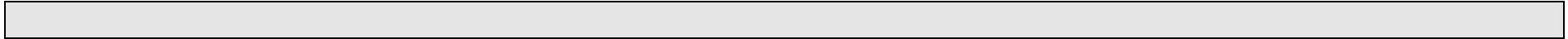
## ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GTT

<sup>9</sup> Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le quichet des pouvoirs locaux.

<sup>10</sup> Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

<sup>11</sup> Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.

Priorité du projet	MT
Calendrier d'exécution	





Fondation Rurale  
de Wallonie

Frasnes-lez-Anvaing

## Compte rendu de la Commission Locale de Développement Rural

Lundi 19 février 2024 - 19h30 – Salle du conseil communal

---

### **Présents**

Geneviève Audernaerde, Pierre Bourdeaud'huy, Jean-Pierre Calcus, Eric Delaunoy, Michel Delitte, Carine de Saint-Martin, Michel Devos, Daniel Duquesne, Franck Goddefroy, Carine Hibo, André Houx, Rudy Kielemoes, Julien Laporte, Guy Lecomte, Christine Nachtergael, Michel Rogier, Jean-Claude Roman, Dominique Rombaut, Stéphane Velghe, Chantal Voisin

### **Fondation rurale de Wallonie (FRW)**

Elodie Nise et Mélanie Vandendriessche – Agents de Développement

### **Excusés**

Franz Colbrant, Christelle Decaigny, Corinne Delbecq, Xavier de Theux, Sophie Lebrecht, Jean-Pierre Renard

### **Ordre du jour**

1. Approbation du compte-rendu du 19 décembre 2023
2. Rapport annuel 2023 et programmation des projets en Développement Rural
3. Budget participatif : introduction
4. Exposition sur les grandes fermes de la Commission patrimoine : information
5. Divers

### **1. Approbation du compte-rendu du 19 décembre 2023**

La FRW indique une correction au niveau des présences : Carine de Saint-Martin et Dominique Rombaut sont excusées de cette réunion.

Le gestionnaire de la maison de village d'Oeudeghien Daniel Duquesne souhaite apporter des clarifications concernant les tarifs de location : il n'y a pas de tarif préférentiel de location pour les habitants du village d'Oeudeghien car plusieurs dérives ont été constatées dans le passé. En revanche un tarif adapté peut être proposé selon les moyens du locataire du lieu, en fonction de la durée de location (1h ou une journée, en semaine ou en week-end). Tous les tarifs sont disponibles sur la page Facebook de la maison de village : [https://www.facebook.com/salledewedjie?locale=fr\\_FR](https://www.facebook.com/salledewedjie?locale=fr_FR).

La FRW relayera cette information sur le site du PCDR [pcdr-fla.info](http://pcdr-fla.info).

Moyennant ces remarques, le compte-rendu du 19 décembre 2023 est approuvé.

## 2. Rapport annuel et programmation des projets en DR

### Rapport annuel

En 2023 la CLDR s'est réunie à trois reprises :

- 22/03/23 : 21 membres dont 7 excusés
- 10/07/23 : 17 membres dont 8 excusés
- 19/12/23 : 23 membres dont 10 excusés

Il y a eu un renouvellement de la CLDR avec :

- 7 nouveaux membres
- 13 démissions

La FRW précise que le nombre important de démission est dû aux prescriptions du ROI de la CLDR qui stipule que « tout membre non excusé et absent à un minimum de trois reprises successives sera interrogé par le président sur son intention de poursuivre son mandat. Si aucune réponse n'est adressée au Président dans les 10 jours ouvrables, la démission sera effective ». Cette imposition a conduit à la démission de 13 membres de la CLDR.

La CLDR de Frasnes compte désormais 34 membres dont 26 citoyens et 8 conseillers communaux.

### Bilan des projets

- **La Maison rurale La cigale**

L'adjudication du projet a été approuvée par le SPW le 22 décembre 2023, les travaux sont prévus en avril 2024.

Tous les membres de la CLDR seront invités en mai prochain à venir assister à la pose de la première pierre du projet. Une invitation leur sera envoyée.

Plusieurs questions sont formulées :

*Quels sont les locaux de stockage alloués au centre culturel et ceux pour les locataires de la salle ?*

Les locaux prévus ne seront pas entièrement dédiés au matériel du centre culturel du pays des collines. Actuellement le centre culturel possède trop de matériel pour permettre de tout stocker à la future MR, une partie devra donc être stockée ailleurs.

*Qu'en est-il de l'espace occupé par le nombre de gradins et de chaises ?*

Les gradins seront amovibles, ce qui permettra de les stocker en fond de salle. De plus, la composition est de moitié de chaises et moitié pour les gradins.

*Est-ce que le réfectoire est prévu pour les locataires pour permettre des banquets ou autre ?*

*De même, une chambre froide est-elle prévue ?*

Un grand bar est prévu avec une réserve accolée qui peut permettre de stocker du matériel ou des frigos. Il n'est pas encore décidé s'il s'agira de frigos ou d'une chambre froide ; La question d'une chambre froide est posée notamment en référence avec la maison de village d'Hacquegnies où les frigos provoquent des nuisances auditives.

Le président de la CLDR Pierre Bourdeaud'huy répond que les gestionnaires de maisons de village ont le choix dans l'achat de matériel.

Un membre fait remarquer qu'une chambre froide peut être problématique point de vue sanitaire notamment si les locataires entreposent des cartons ou bacs non alimentaires potentiellement souillés dans la pièce, au même endroit que des aliments.

Le souhait d'une chambre froide pour la MR devra être rediscuté par la suite.

Le réfectoire de la maison rurale est initialement prévu pour les locataires des futurs bureaux, en l'occurrence le centre culturel. Si des banquets sont organisés, il faudra se tourner vers un traiteur.

#### *Qu'en est-il de l'accès technique ?*

Celui-ci s'effectue par l'arrière du bâtiment.

#### *Qui sera le gestionnaire de la maison rurale ?*

Aucune réponse ne peut être apportée pour le moment. La commune a rendez-vous avec le centre culturel dans les prochaines semaines pour en discuter.

#### *Qui s'occupe de monter la salle ?*

Le locataire du lieu, comme pour toute maison de village.

#### *Quid pour le matériel scénique ? Il existe des structures repliables pour attacher les décors qui pourraient être utiles ici.*

Pierre Bourdeaud'huy rappelle qu'il s'agit d'une maison de village « améliorée » en matière culturelle et non d'une maison culturelle. Le lieu ne sera pas uniquement privatisé pour des évènements culturels. Pour autant, cette salle sera pourvue d'une régie modulable et mobile et la question des structures pour décors sera étudiée.

- **Salle le préau à Herquegies**

Le projet définitif a été reçu fin 2023. Le dossier doit être approuvé par le SPW qui rédigera une proposition de convention-réalisation. Cette convention doit ensuite être approuvée par le Conseil communal et la Ministre.

- **Ligne 86 – réseau de mobilité douce**

La convention réalisation est revenue signée ce 14 décembre dernier. La commune est assurée d'avoir son subside pour réaliser le pré-RAVeL entre Moustier et Frasnes. L'adjudication peut débuter dès 2024.

- **Place d'Oeudeghien**

Le projet est en stand-by depuis le 17 février 2023. Pour rappel, l'avant-projet définitif présenté au SPW a sollicité beaucoup de demandes de sa part et entraîné un surcoût budgétaire que la commune ne peut actuellement pas se permettre.

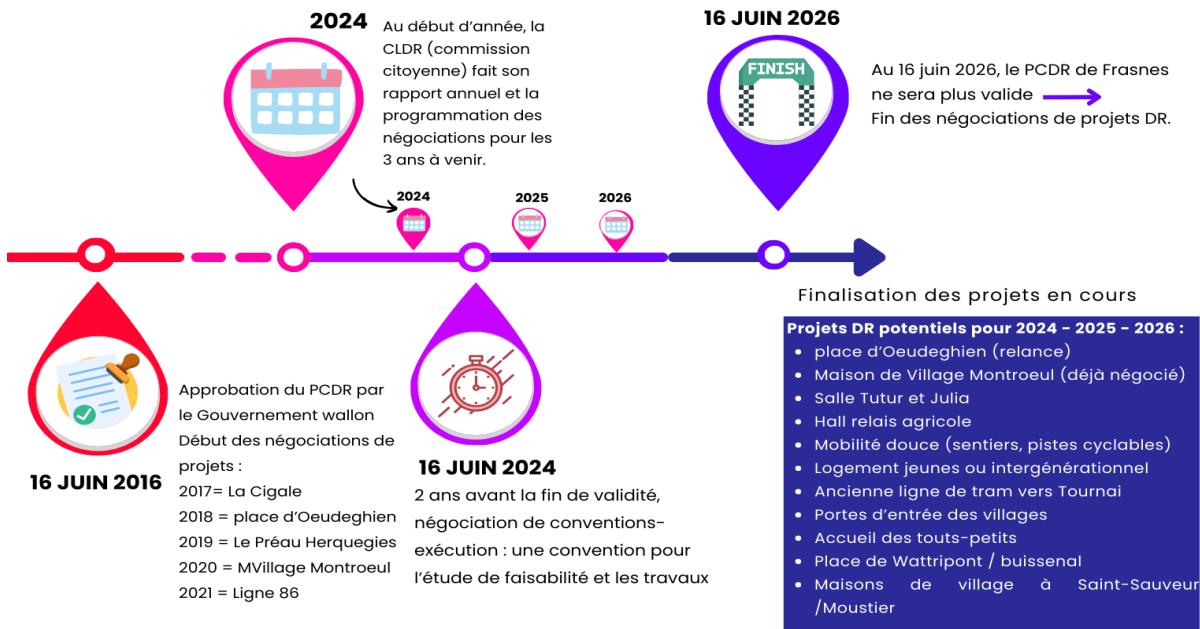
Plusieurs remarques sont émises :

- la crainte de certains riverains concernant ce projet, notamment au niveau du nombre réduit de places de parkings prévus ;
- le souhait que la place soit malgré tout maintenue dans un état correct si le projet est en stand-by, par exemple au niveau des escaliers menant à l'église ;
- le projet ne doit pas être abandonné compte tenu de l'investissement déjà réalisé et de l'état actuel de la place, pas conviviale (place béton).

## Programmation des projets à 3 ans

15 JANVIER 2024

### FRASNES-LEZ-ANVAING PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL (PCDR) 2016 - 2026



La liste des projets DR potentiellement subventionnables est reprise dans l'encadré bleu de l'image.

Après discussion, la CLDR souhaite entreprendre les projets suivants :

- **2024 : Logements pour jeunes** : la commune est propriétaire de la maison de l'instituteur à Forest. Ce bâtiment est en mauvais état et pourrait être rénové dans le futur mais est actuellement habité. Le futur projet ne devra pas avoir d'impact sur l'actuel locataire.
- **2025 : Mobilité douce (sentiers et pistes cyclables)** : la commune compte de nombreux sentiers. Un certain nombre d'entre eux peuvent être réhabilités. Plusieurs membres se disent prêts à entamer la discussion pour identifier les potentiels sites concernés sur l'entité. Un groupe de travail sera mis en place en 2024 pour discuter de cette thématique et faire des propositions concrètes en 2025.
- **2026 : Relance de la place d'Oeudeghien** : reprendre les discussions autour du projet et l'adapter aux travaux réalisés récemment.

Le rapport annuel 2023 est approuvé.

### 3. Budget participatif : introduction

La FRW présente une vidéo d'introduction sur le budget participatif. En résumé, il s'agit de projets qui permettent d'améliorer le cadre de vie et de renforcer la participation citoyenne.

Toute asbl ou groupement citoyen peut proposer un projet qui concerne un terrains communal et répond aux objectifs du PCDR.

Plusieurs conditions d'octroi sont listées :

- Avoir un PCDR actif
- Tous les 2 ans maximum

- 1 € de la **RW** pour 1 € de la **commune** (subside maximum de 10.000 €)
- Sous forme d'appel à projets citoyen

La CLDR est jury pour les projets soumis. Un membre de la CLDR qui soumet un projet ne pourra pas être membre du jury.

**Il est acté que la CLDR souhaite entamer les démarches pour une demande de budget participatif en 2025. Le montant maximum est sollicité, à savoir 20.000€. La proposition sera soumise au Conseil communal.**

## 4. Exposition sur les grandes fermes de la Commission Patrimoine : information

La Commission patrimoine de Frasnes organise une exposition sur les fermes emblématiques de l'entité. Cette exposition est conjointe avec celle de l'Agence Wallonne du Patrimoine et aura lieu du samedi 13 avril au dimanche 21 avril 2024 à la Salle Belle Eau (puis salle Magritte durant la semaine des ainés, du 22 au 26 avril). L'inauguration est prévue le samedi 13 avril 2024 à 11h.



### LES FERMES EMBLÉMATIQUES 13 - 21 AVRIL 2024



*Exposition de la Commission Patrimoine de Frasnes*

**INAUGURATION LE SAMEDI 13 AVRIL À 11H**



## 5. Divers

La réunion se termine par une photo de groupe et individuelle pour le trombinoscope.

Le secrétariat  
Fondation Rurale de Wallonie

Le Président  
Pierre Bourdeaud'huy

*Toutes les infos sur [pcdr-fla.info](http://pcdr-fla.info) et la page Facebook FRW Wallonie Picarde*